


Informations de base	
2025/2120(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Renforcer la connectivité, préserver le patrimoine culturel et stimuler l'excellence locale du tourisme européen: gestion des destinations et croissance du tourisme régional Subject 4.50 Tourisme 5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		ATTARD Daniel (S&D)	24/06/2025
			Rapporteur(e) fictif/fictive BRNJAC Nikolina (EPP) LEONARDELLI Julien (PfE) FIDANZA Carlo (ECR) ŠAREC Marjan (Renew) MARZÀ IBÁÑEZ Vicent (Greens/EFA) KOUNTOURA Elena (The Left)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	CULT Culture et éducation		MAGONI Lara (ECR)	13/06/2025
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		-- --	
	Mobilité et transports		-- --	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé

19/06/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2026	Vote en commission		
26/03/2026	Dépôt du rapport de la commission	A10-0078/2026	
28/04/2026	Décision du Parlement	T10-0123/2026	Résumé
28/04/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2120(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/10/03082

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE779.440	10/11/2025	
Amendements déposés en commission		PE781.369	10/12/2025	
Amendements déposés en commission		PE781.370	10/12/2025	
Avis spécifique	CULT	PE779.659	06/02/2026	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0078/2026	26/03/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0123/2026	28/04/2026	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	19/03/2026	EUROPEAN SPAS ASSOCIATION
BRNJAC Nikolina	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	03/03/2026	Radisson Hotel Group
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	14/01/2026	TUI AG
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	13/01/2026	Capital European Affairs Ukrainian Parliament

ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	11/12/2025	Capital European Affairs
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	11/12/2025	Access Partnership Trip.com
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	11/12/2025	EUROPEAN HOTEL FORUM Teneo Brussels
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	10/12/2025	European Travel Commission
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	03/12/2025	Cruise Lines International Association
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	28/11/2025	Access Partnership Skyscanner Limited
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	06/11/2025	European Cyclists' Federation
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	05/11/2025	Radisson Hotel Group Rud Pedersen Public Affairs Brussels
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	04/11/2025	Global Business Travel Association
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	30/10/2025	Cycling Industries Europe European Cyclists' Federation
ŠAREC Marjan	Rapporteur(e) fictif /fictive	TRAN	22/10/2025	The Walt Disney Company Benelux BVBA
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	09/10/2025	Cruise Lines International Association
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	07/10/2025	European Major Exhibition Centres Association
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	07/10/2025	AnySolution SL
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	02/10/2025	Global Sustainable Tourism Council
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	28/09/2025	Global Sustainable Tourism Council
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	25/09/2025	European Boating Industry
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	24/09/2025	Amsterdam City council - EU and international affairs
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	22/09/2025	TUI AG
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	22/09/2025	HOTREC, Hotels, Restaurants & Cafés in Europe
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	18/09/2025	eu travel tech
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	18/09/2025	EUROPEAN SPAS ASSOCIATION
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	03/09/2025	Network of European Regions for Sustainable and Competitive Tourism
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	01/08/2025	European Tour Operators Association Limited
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	16/07/2025	ACI Worldwide
ATTARD Daniel	Rapporteur(e)	TRAN	15/07/2025	TUI AG

Autres membres

Transparence				

Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
KIRCHER Sophia	11/12/2025	HOTREC, Hotels, Restaurants & Cafés in Europe

Renforcer la connectivité, préserver le patrimoine culturel et stimuler l'excellence locale du tourisme européen: gestion des destinations et croissance du tourisme régional

2025/2120(INI) - 28/04/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 432 voix pour, 42 contre et 129 abstentions, une résolution sur le thème «Renforcer la connectivité, préserver le patrimoine culturel et stimuler l'excellence locale du tourisme européen: gestion des destinations et croissance du tourisme régional».

Le Parlement a mis en avant le rôle stratégique du tourisme dans l'économie européenne, représentant environ **10% du PIB de l'Union**, et souligné la nécessité d'une transition vers un modèle plus durable, équilibré et inclusif. Ce secteur, qui englobe transports, hébergement, culture et loisirs, dépend d'une coordination efficace entre ses différentes composantes.

Améliorer la connectivité comme catalyseur de la croissance du tourisme régional durable

Le Parlement a souligné qu'une connectivité forte est essentielle pour équilibrer le tourisme et étendre ses avantages aux zones mal desservies, alléger la pression sur les destinations phares survisitées et soutenir la revitalisation des économies locales. Il a plaidé en faveur de l'établissement de **critères de référence** clairs, mesurables et régulièrement mis à jour pour évaluer l'accessibilité, le caractère abordable et la qualité des options de voyage durables, y compris les progrès accomplis pour les personnes handicapées et à mobilité réduite, ainsi que pour les régions reculées, ultrapériphériques, rurales, faiblement peuplées et insulaires, en accordant une attention particulière aux petites îles.

Les députés ont demandé que la stratégie de l'Union pour un tourisme durable, parallèlement au prochain CFP, définisse et hiérarchise des **mécanismes de financement clairs** pour soutenir la transition vers des modèles de tourisme durable dans les régions touchées par la saisonnalité, le changement climatique, la pression démographique, la pression permanente ou intense exercée par les visiteurs, la diminution de l'attractivité, ainsi que dans les petites et moyennes destinations et les destinations émergentes à fort potentiel d'hébergement.

Le Parlement a demandé un **soutien financier accru de l'Union** pour renforcer les services de transport public, en leur permettant de devenir plus multimodaux, accessibles, fiables, flexibles et mieux adaptés aux circonstances territoriales, en particulier dans les zones insulaires et reculées. Lorsque les mesures existantes s'avèrent insuffisantes pour remédier aux désavantages structurels persistants, la Commission devrait proposer d'**autres outils** pour compenser les désavantages structurels auxquels sont confrontés les citoyens et les entreprises dans les régions périphériques, insulaires et ultrapériphériques.

Les députés ont demandé des incitations et des investissements pour soutenir les initiatives en matière de **cyclotourisme**. Ils ont souligné le rôle crucial des **liaisons maritimes** dans les régions insulaires, côtières et périphériques ainsi que le rôle du **tourisme fluvial** et des activités au bord de l'eau, telles que le vélo, la marche, la gastronomie et les attractions culturelles, qui permettent aux visiteurs de découvrir le patrimoine et les paysages locaux de manière respectueuse de l'environnement. Les députés ont demandé une augmentation des investissements dans l'ensemble des **infrastructures ferroviaires** de l'Union et ont réaffirmé la nécessité de faire de l'intermodalité une priorité stratégique. La nécessité d'encourager une gestion durable de l'activité et du trafic des **croisières** et de répartir de manière équilibrée et proportionnée les arrivées des navires dans les ports, est également soulignée.

Le Parlement estime que les **taxes environnementales sur le tourisme** («écotaxes») pourraient produire des résultats tangibles pour les communautés locales en finançant des projets qui soutiennent les résidents et l'environnement.

Donner aux destinations européennes les moyens de promouvoir l'excellence locale

Les députés estiment que, dans le cadre de la stratégie industrielle de l'Union, le tourisme nécessite **une gouvernance efficace** afin de mieux répartir la demande entre les destinations bien établies et les destinations émergentes. En conséquence, la Commission et les États membres sont encouragés à promouvoir les **voyages hors saison** et à renforcer la diversification et la visibilité des **destinations moins fréquentées** grâce à une planification fondée sur les données et à des actions de sensibilisation ciblées, contribuant ainsi à préserver la position de l'Europe en tant que destination mondiale de premier plan.

La résolution met en évidence le rôle stratégique des **organismes de gestion de destinations** (OGD), dont la présence locale permet de créer des partenariats solides dans l'ensemble de l'écosystème du tourisme. Ces aspects rendent indispensable une **gouvernance structurée et à plusieurs niveaux**, qui associe les collectivités locales et régionales, les OGD et les parties prenantes privées, afin d'élaborer des stratégies cohérentes et inclusives en matière de tourisme.

Du fait que de nombreuses **destinations rurales et de petite taille** ne disposent pas des capacités administratives nécessaires pour élaborer des stratégies touristiques durables, il est nécessaire que l'Union les aide à renforcer leurs capacités de gestion en leur apportant un soutien ciblé. Les États membres devraient donc renforcer les OGD au moyen d'un soutien financier et d'un savoir-faire technique afin de leur permettre de gérer les destinations de manière efficace.

Compte tenu de la vulnérabilité particulière des **destinations à forte intensité touristique**, les députés ont encouragé le renforcement de la visibilité des régions moins visitées et le développement de pôles touristiques régionaux fondés sur le patrimoine, la gastronomie, la nature et les activités culturelles locales, afin de renforcer l'excellence locale et de promouvoir un modèle de croissance durable.

Les députés se félicitent du règlement sur la location de **logements de courte durée** qui constitue une avancée positive vers une gestion plus efficace des destinations. Ils s'inquiètent toutefois de la croissance non réglementée des locations de courte durée et de leur incidence sur le logement. Ils ont par conséquent invité la Commission à proposer rapidement une législation afin d'établir un cadre européen cohérent définissant des normes pour la fourniture de services et des catégories d'accueil claires. Seules les activités de location de courte durée conformes devraient être répertoriées sur les plateformes numériques.

Prenant acte des limites actuelles du **label écologique de l'UE**, le Parlement a reconnu la nécessité d'adopter une approche unifiée concernant l'étiquetage relatif à la durabilité dans le secteur du tourisme européen. Il a invité la Commission et les États membres à soutenir la transition du tourisme vers un modèle d'économie circulaire en promouvant des actions visant à améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets, à limiter la surconsommation, à prévenir la dégradation des habitats, à préserver la biodiversité et à réduire au minimum l'empreinte environnementale des activités touristiques sur les destinations.

Enfin, le Parlement a demandé de poursuivre les avancées vers un **marché du travail du tourisme** fondé sur des emplois de qualité des salaires équitables, une protection sociale fiable et des emplois tout au long de l'année, notamment en basse saison. Il a demandé la mise en place d'un programme coordonné à l'échelle de l'Union pour promouvoir le perfectionnement et la reconversion professionnels de la main-d'œuvre du secteur du tourisme. La Commission est invitée à proposer des lignes directrices visant à encourager et à permettre aux citoyens de s'engager dans le **bénévolat culturel**, y compris au moyen de mesures de soutien favorisant la reconnaissance des bénévoles culturels dans l'ensemble de l'Union.